联合国粮食及农业组织 | Food and Agriculture Organization of the United Nations | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций | Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura | منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

VINGT-TROISIÈME SESSION

Renforcer la résilience et la relance après les situations de crise et les menaces: le rôle des forêts et de la faune sauvage

Kinshasa (République démocratique du Congo), 22 - 26 août 2022

RAPPORT SUR LES INTERVENTIONS DE LA FAO EN RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS DE LA VINGT-DEUXIÈME SESSION DE LA COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

I. INTRODUCTION

1. La présente note est un compte rendu des progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités et initiatives soutenues par la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (CFFSA) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'agriculture (FAO) depuis la 22ème session tenue à Skukuza, Mpumalanga, en mars 2020. Elle sert de base à l'examen du suivi des demandes et recommandations spécifiques adressées à la FAO, au Comité des forêts et à la Conférence régionale africaine.

La Commission :

<u>A demandé</u> à la FAO d'évaluer l'état actuel des connaissances et des approches de l'enseignement dans le domaine de la foresterie et de la faune sauvage, et d'établir un groupe de travail sur l'enseignement dans le domaine de la foresterie et de la faune sauvage en vue de fournir des orientations aux systèmes éducatif et professionnel en Afrique.

This document is printed in limited numbers to minimize the environmental impact of FAO's processes and contribute to climate neutrality. Delegates and observers are kindly requested to bring their copies to meetings and to avoid asking for additional copies. Most FAO meeting documents are available on the Internet at www.fao.org

2. Dans le cadre du Projet mondial sur l'éducation forestière[1], deux séries de consultations régionales sur le thème de l'éducation forestière ont eu lieu en février 2021. L'objectif de chaque consultation régionale était double : 1) valider les conclusions du rapport d'évaluation régional sur l'éducation forestière, éclairé par une enquête mondiale ; et 2) identifier les actions à entreprendre pour renforcer l'éducation forestière dans la région. Les consultations étaient une composante essentielle d'une initiative visant à renforcer l'éducation forestière au niveau mondial, menée par la FAO, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO) et financée par le gouvernement allemand.

3. En juin 2021, la FAO a publié l'« Évaluation régionale de l'éducation forestière en Afrique[2] ». Ce rapport régional relève du Projet mondial d'éducation forestière 2020-2021 qui visait à évaluer les objectifs, les réalisations et les lacunes de l'éducation forestière à tous les niveaux de l'éducation formelle afin de dynamiser et de renforcer les efforts en matière d'éducation forestière du niveau local au niveau mondial.

A demandé à la FAO d'aider à la mise en œuvre du Cadre de Gestion durable des forêts pour l'Afrique (2020-2030)

4. De concert avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires, la FAO a organisé en juillet 2020, un Webinaire régional sur « le Covid-19 et le secteur forestier : Défis, opportunités et stratégies pour une meilleure résilience en Afrique ». Le webinaire a fait le point sur les impacts actuels, les défis et les opportunités éventuelles pour le secteur forestier, engendrés par la pandémie de COVID-19 et a partagé des idées sur ce qui pourrait être fait pour minimiser les impacts négatifs de la pandémie sur le secteur forestier et identifier des stratégies viables pour soutenir les parties prenantes en Afrique. Le président de la CFFSA a représenté la Commission et a présenté les expériences et les meilleures pratiques de l'Afrique du Sud. Le président a également souligné le rôle du secteur forestier dans la lutte contre la pandémie de COVID-19.

5. En septembre 2020, la FAO a contribué à l'examen et à la validation de la stratégie de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages et a également contribué, en tant que membre, au groupe de travail d'experts du Cadre de l'Union africaine pour la gestion durable des forêts pour l'Afrique. S'appuyant sur la stratégie de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique de l'Ouest, la FAO soutient les directives sous-régionales sur la gestion et la conservation des ressources forestières et fauniques. Le projet de transformation globale des forêts pour les populations et le climat élabore actuellement un programme de formation des formateurs afin de renforcer les réponses institutionnelles à la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, en particulier le bois.

6. La FAO a publié et lancé le Système de référence de l'occupation du sol en Afrique de l'ouest (WALCRS[3]) dans le cadre du projet « Transformation mondiale des forêts pour les peuples et le climat: Un focus sur l'Afrique de l'Ouest » financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI). Ce système répond à la nécessité d'harmoniser et de normaliser la légende du système de classification de l'occupation du sol (LCCS) des 15 pays de la CEDEAO.

7. En Afrique centrale, la FAO a contribué à la publication « Les forêts du bassin du Congo : État des Forêts 2021 » , une publication phare sur les forêts du Bassin du Congo, produite par la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) avec le soutien du Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) et les contributions techniques d'autres partenaires au développement. Cette publication contribue considérablement à la mise en œuvre du Cadre de gestion durable des forêts pour l'Afrique (2020-2030).

[1] https://www.fao.org/forestry/forest-education/97367/en/
[2] Le document est disponible en anglais au lien suivant: https://www.fao.org/3/cb6733en/cb6733en.pdf
[3] West Africa Land Cover Reference System

8. En 2020, la FAO a organisé conjointement avec le Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC) et FERN, un webinaire intitulé « Accroître le potentiel de la gestion communautaire des forêts et de la faune pour mieux reconstruire : Moyens de subsistance, biodiversité et résilience climatique en Afrique ». Ce webinaire avait pour but de promouvoir le dialogue sur l'efficacité des systèmes de gestion à base communautaire des forêts et de la faune sauvage en Afrique, et d'explorer les moyens de les renforcer dans le contexte du Programme 2063, et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

A demandé à la FAO de fournir son appui, en collaboration avec d'autres entités, au Dialogue intra-africain sur l'utilisation et le commerce durables des produits des forêts et de la faune sauvage.

9. La FAO a mis en place un plan d'action flexible et modulaire au moyen de son Programme global d'intervention et de redressement Covid-19. Dans la région Afrique, les Plans d'action régionaux Covid-19 ont été formulés pour prendre en compte les Normes de commerce et de sécurité sanitaire des aliments, faciliter et stimuler le commerce régional et intégrer la sécurité alimentaire dans l'Accord de libre-échange continental africain (AfCFTA).

A demandé à la FAO d'aider les pays dans l'élaboration, l'analyse et la dissémination des bonnes pratiques en matière d'adaptation et de résilience face aux changements climatiques dans le secteur des forêts et des paysages, et des études de cas afin d'attirer des investissements plus conséquents pour la mise en œuvre des CDN à l'échelle régionale.

10. Par le biais d'un projet (TCP/RAF/3704) au titre du Programme de coopération technique (PCT), la FAO a apporté son appui à la Commission de l'Union africaine et aux pays dans la formulation et le suivi du progrès des plans de mise en œuvre des Contributions déterminées au niveau national (CDN) en Afrique. Au nombre des réalisations clés figurent la révision de la composante atténuation des CDN de la Côte d'Ivoire, la formulation d'une feuille de route et d'un plan de mise en œuvre des CDN pour le Gabon, et la coordination verticale et horizontale améliorée dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des autres utilisations des terres (AFAUT). Le projet a également mené des activités de développement des capacités en matière d'outils de planification et de suivi des NDC (outil de bilan carbone ex ante [EX ACT] et mesure et analyse de l'indice de résilience pour 35 fonctionnaires au Mozambique), a renforcé le mécanisme national de facilitation dans les pays participants, et a permis l'échange de connaissances et l'apprentissage entre les sous-régions et les pays, et au sein des pays. Enfin, le projet a permis de recueillir, de synthétiser et de générer des produits de savoir, notamment des études de cas et des meilleures pratiques sur la mise en œuvre des CDN en Afrique.

11. En 2021, la FAO a publié le projet de Perspectives sur l'agriculture intelligente face au climat (AIC) dans les Petits états insulaires en développement de l'Afrique, intitulé « Transformer l'agriculture dans les petits États insulaires en développement d'Afrique : Leçons et points d'entrée pour les investissements dans l'agriculture intelligente face au climat au Cap-Vert, en Guinée Bissau et aux Seychelles[4] ». Les profils nationaux de l'AIC donnent un bon aperçu des informations de base importantes ainsi que des défis et des possibilités d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets dans les secteurs agricoles.

12. Les capacités des organisations publiques et privées ont été renforcées dans les pays membres de la Commission de l'Union africaine, notamment au Bénin, au Botswana, au Burkina Faso, en Érythrée, au Mozambique, en Namibie et au Rwanda, en ce qui concerne les options techniques, les pratiques et les stratégies améliorées et harmonisées en matière d'agriculture de conservation et d'agriculture intelligente face au climat, afin de faciliter les mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets pour une meilleure productivité.

[4] https://www.fao.org/documents/card/en/c/CB7582EN/

13. La FAO et ses partenaires collaborent pour aider les pays à rassembler et à faire la synthèse des données nécessaires pour soutenir une intensification de l'agriculture intelligente face au climat (AIC). La FAO a organisé conjointement avec le Forum pour la recherche agricole en Afrique (FARA), l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD) et d'autres partenaires, la 1ère Conférence biennale sur l'Agriculture intelligente face au climat (AIC) les 1er et 2 décembre 2020, afin de faire le point sur les connaissances et les progrès de la mise en œuvre de l'AIC et de développer la voie à suivre pour intensifier l'AIC en Afrique et soutenir le développement de plateformes AIC aux niveaux national et régional.

A invité la FAO à appuyer les communautés locales dans leurs efforts de restauration, dans la conception et la consolidation des actions d'atténuation, comme les processus REDD+, et dans la création de paiements basés sur les résultats écosystémiques et leur mise en œuvre.

14. La FAO a aidé les pays à intégrer des actions liées aux chaînes d'approvisionnement légales et durables en produits agricoles dans leurs stratégies REDD+ et à intensifier leurs efforts, en s'appuyant sur une combinaison d'initiatives et de projets (le Programme des Nations Unies pour la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (ONU-REDD), le Fonds vert pour le climat (FVC)) en se focalisant particulièrement sur le renforcement de la gestion intégrée des forêts avec l'élevage, l'agroforesterie et l'élimination de la conversion de la production de cacao (Côte d'Ivoire et Congo). Les capacités et les connaissances des pays ont également été renforcées en ce qui concerne l'évaluation des facteurs de déforestation et l'accès au financement climatique, avec une référence particulière au Fonds vert pour le climat et aux opportunités émergentes de paiements basés sur les résultats (par exemple, LEAF).

15. Aux fins de combler le retard des pays d'Afrique de l'Ouest dans l'avancement des éléments du Cadre de Varsovie (stratégie REDD+, NFMS, MRV et SIS), la FAO a collaboré avec 5 pays de la CEDEAO (Bénin, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Nigéria) pour développer un projet de préparation à la REDD+ intitulé « Soutien institutionnel et technique pour la préparation au mécanisme REDD+ en Afrique de l'Ouest ». Les pays participants ont noté plusieurs insuffisances, défis et obstacles à surmonter pour être prêts pour le mécanisme REDD+. Cette approche multi-pays permettra un apprentissage commun et un cadre commun pour faire avancer le programme REDD+ dans la région. Elle aidera les pays ciblés à surmonter les défis identifiés et à s'attaquer aux obstacles en renforçant leurs capacités institutionnelles et techniques pour développer le Cadre de Varsovie pour la REDD+.

A demandé à la FAO de continuer d'aider les États Membres dans leurs actions pour la mobilisation des ressources et pour renforcer leurs capacités d'accéder aux financements climatiques – comme le Fonds Vert pour le Climat (FVC) et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) – en appui aux actions d'atténuation, d'adaptation et de renforcement de la résilience face aux changements climatiques.

16. La FAO a soutenu les pays membres dans la formation au renforcement des capacités sur le financement vert et climatique et la formulation et la mise en œuvre de projets à grande échelle liés au changement climatique, avec le soutien financier du Fonds vert pour le climat (FVC). Les pays bénéficiaires comprennent :

- Bénin - Initiative pour la résilience climatique du bassin de l'Ouémé (OCRI) (35 millions de dollars EU) ;
- Congo - PREFOREST CONGO - Projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre des forêts dans cinq départements de la République du Congo.
- Côte d'Ivoire – Projet Promouvoir une production de cacao sans déforestation pour réduire les émissions en Côte d'Ivoire (PROMIRE), pour un montant de 10 millions de dollars EU ;
- La Zambie avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) (2 millions de dollars EU) ;
- Mozambique avec le Programme alimentaire mondial (600 000 de dollars EU).

- L'Angola, le Botswana, l'Eswatini et le Lesotho ont été soutenus dans la préparation de programmes de préparation aux catastrophes, pour un montant total d'environ 1,5 million de dollars EU.

17. Par le biais d'autres projets PCT, la FAO a soutenu le Congo, l'Eswatini, le Malawi, la Namibie, le Soudan du Sud, l'Afrique du sud, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe pour mobiliser des fonds auprès du FVC.

18. La FAO a apporté son soutien à des activités extraordinaires de plaidoyer et de mobilisation des ressources qui ont abouti à une augmentation du financement/de la ligne de base de 108 millions de dollars EU au cours de la période 2020-2022 pour le cycle 7 du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). En outre, dans le cadre de la préparation du FEM-8, des réunions formelles et informelles ont été organisées avec les points focaux opérationnels du FEM afin de s'assurer de la pleine compréhension de l'orientation de la programmation du FEM-8, des domaines de travail prioritaires de la FAO et de se préparer à mobiliser des ressources au profit de ses pays membres.

A demandé à la FAO de faciliter la création d'initiatives régionales multipartenaires avec les Communautés économiques régionales, comme le partenariat réussi en cours de mise œuvre dans le cadre de l'action climatique en Afrique de l'Ouest avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest et l'Agence suédoise de développement et de coopération internationale.

19. Des organisations régionales de recherche, telles que le Forum pour la recherche agricole en Afrique (FARA), et des institutions du CGIAR telles que CIAT-Bioversity, le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) - le Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF) ont travaillé avec la FAO pour faire progresser l'agriculture intelligente face au climat (AIC) en Afrique. Ce travail collectif a consisté à faire le point sur les expériences et les leçons apprises et à élaborer des orientations politiques et techniques pour l'intensification des programmes d'AIC en Afrique en s'appuyant sur les travaux de recherche et les projets de terrain respectifs de toutes les organisations concernées ainsi que sur la compilation et l'analyse de leurs données et connaissances.

20. La FAO fait également équipe avec la CEDEAO et d'autres partenaires, dans le but d'établir un programme consensuel et opérationnel pour soutenir le développement de l'agroécologie et la transition vers un système alimentaire durable et résilient.

A demandé à la FAO de continuer d'aider les États Membres dans l'évaluation et l'analyse des moteurs de la déforestation et dans la formulation de stratégies pour y faire face.

21. La FAO met en œuvre un projet régional couvrant six pays d'Afrique centrale, financé par l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI), sur l'évaluation des tendances de la déforestation dans le Bassin du Congo en utilisant la méthode SEPAL.

22. La FAO collabore avec des partenaires clés pour poursuivre la mise à jour des évaluations et des méthodologies des facteurs directs et sous-jacents de la déforestation et de la dégradation des forêts à l'échelle mondiale, régionale (Afrique centrale et occidentale), nationale et locale. En conséquence, les capacités et connaissances techniques sont renforcées et les résultats de ce travail essentiel sont attendus à la fin de l'année 2022.

23. La FAO a organisé des ateliers de développement des capacités et des missions axées sur le renforcement de la surveillance des ressources forestières nationales pour 15 autres agences gouvernementales pour les piliers techniques de l'inventaire forestier national, les systèmes de surveillance des terres par satellite et l'inventaire des gaz à effet de serre. Le développement des capacités a permis de soumettre deux niveaux de référence forestiers à la CCNUCC.

24. Dans le cadre du projet « Transformation mondiale des forêts pour les peuples et le climat: Un focus sur l'Afrique de l'Ouest » financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au

développement (ASDI) sur l'évaluation des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts, le projet a compilé et évalué les études nationales et régionales existantes sur les facteurs de déforestation, de dégradation des forêts et d'autres changements d'utilisation des terres et l'identification des insuffisances/besoins pour une analyse plus approfondie. En 2022, la méthodologie d'évaluation des moteurs directs du changement forestier en Afrique de l'Ouest de 2015 à 2020 sera mise au point et validée, en s'appuyant sur la méthodologie actuellement testée en Afrique centrale et, à ce titre, en facilitant la comparaison des données entre les deux sous-régions. La FAO a également renforcé les capacités en matière d'utilisation de la technologie de télédétection, notamment l'utilisation des outils gratuits de la FAO (Open Foris, SEPAL, Collect Earth Online) pour l'évaluation des forêts et de l'utilisation des terres/du changement du couvert végétal, ainsi que des facteurs connexes de déforestation et de dégradation des forêts.

A demandé à la FAO de fournir son assistance pour la compilation, l'analyse et la dissémination des bonnes pratiques de production durable du charbon de bois, et pour l'adoption de sources d'énergie alternatives.

25. Les questions clés liées à la production durable de charbon de bois figuraient parmi les principaux sujets abordés lors de la Conférence internationale : Chaînes de valeur durables du bois-énergie en Afrique : Gouvernance, dimensions sociales, économiques et écologiques (Kumasi, novembre 2021). La conférence a encouragé la compréhension et le partage des connaissances, des bonnes pratiques et des solutions entre les universitaires, les praticiens, le secteur privé et les décideurs politiques sur les chaînes de valeur durables et équitables du bois-énergie, et a préconisé et exploré des stratégies pour leur mise à l'échelle. Plus de 400 participants ont bénéficié des connaissances et des leçons apprises partagées à travers 60 études de cas explorant les trois domaines thématiques de la conférence : i) la production et l'utilisation du bois-énergie ; ii) la socio-économie des chaînes de valeur du bois-énergie ; et iii) la gouvernance (notamment la politique, la législation, les mécanismes institutionnels et la justice dans le secteur du bois de chauffage).

26. La FAO et ses partenaires ont soutenu la démonstration de pratiques communautaires durables d'utilisation des forêts et des terres et encouragé la coopération Sud-Sud dans les pays de la CEDEAO par le biais d'un appel à propositions pour des interventions forestières communautaires. L'objectif est de sélectionner et de soutenir de petites initiatives de démonstration visant à i) développer, démontrer et partager les connaissances sur les initiatives communautaires durables de gestion des forêts et des terres dans la sous-région et ii) démontrer les contributions économiques, sociales et environnementales positives des initiatives communautaires de gestion des forêts aux moyens de subsistance des populations.

A recommandé à la FAO d'aider les pays dans la formulation et la mise en œuvre de stratégies nationales pour le charbon de bois.

27. Le Projet TCP/RAF/3704 a soutenu l'élaboration d'un rapport intitulé « Politiques relatives au charbon de bois en Afrique sub-saharienne » (rapport prêt à paraître). L'objectif principal de l'étude était d'évaluer dans quelle mesure les politiques et stratégies nationales en matière d'énergie et d'environnement en Afrique sont susceptibles de fournir des conditions favorables à des interventions durables dans le secteur du charbon de bois. Les conditions favorables sont celles qui fournissent des cadres politiques et réglementaires conscientes de l'importance du charbon de bois pour l'énergie et les moyens de subsistance, reconnaissant l'impact qu'il peut avoir sur l'environnement et les difficultés rencontrées par les acteurs le long de la chaîne de valeur, et par la suite, fournissant une orientation et un soutien cohérents et pragmatiques à un large éventail d'acteurs pour s'engager dans des actions qui améliorent les conditions pour les personnes et l'environnement). L'étude s'est limitée aux 31 pays qui ont promis de s'engager dans l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR100), dont trois font au nombre des dix premiers producteurs de charbon de bois au monde.

A exhorté la FAO à produire, en collaboration avec les pays et les organisations régionales, une étude régionale sur les perspectives forestières pour le développement durable en Afrique, qui

identifie les tendances et les opportunités de valorisation des produits forestiers ligneux et non ligneux et des services écosystémiques.

28. Le Bureau régional de la FAO pour l'Afrique a préparé une note conceptuelle et des termes de référence pour la préparation de la publication : « Étude sur les perspectives forestières régionales axée sur les chaînes de valeur forestières pour le développement durable en Afrique ». La FAO a également aidé les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) à élaborer un plan d'action chiffré (plan de mise en œuvre) et un cadre de rapport pour la stratégie forestière de la SADC 2020-2030. Ce cadre de rapport alimentera l'étude prospective régionale.

A demandé à la FAO d'aider les pays à créer ou à consolider des partenariats entre les parties prenantes des secteurs public et privé, et à soutenir des investissements à plus grande échelle en faveur d'un renforcement des industries africaines durables basées sur les forêts, en s'appuyant sur les mécanismes et les opportunités qui existent déjà, comme l'Accord établissant la Zone de libre-échange continentale africaine.

29. Des produits du savoir, notamment des directives pour l'élaboration et l'harmonisation des mesures de contrôle des aliments, des systèmes de contrôle des aliments et des programmes de facilitation du commerce, ont été fournis aux parties prenantes nationales et aux organisations privées et publiques des pays africains et des communautés économiques régionales (CER) afin de soutenir leur participation effective aux activités des organismes internationaux de normalisation (ISSB) et leur contribution aux accords de libre-échange continentaux (AfCFTA).

30. En collaboration avec la Commission de l'Union africaine, le Cadre CUA-FAO pour la stimulation du commerce intra-africain des produits et services agricoles a été élaboré et diffusé auprès des parties prenantes nationales et des organisations privées et publiques de la CEDEAO et du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) afin de soutenir le commerce agricole intrarégional dans le cadre de l'AfCFTA. La FAO a également soutenu la formulation du Cadre de politique sanitaire et phytosanitaire de l'Union africaine et des directives régionales harmonisées de l'AUDA-NEPAD pour les normes de sécurité sanitaire des aliments afin d'améliorer le commerce dans la région africaine.

A demandé à la FAO de continuer d'aider les Membres à mobiliser des ressources, notamment à travers le FEM et le FVC, afin de contribuer à l'Initiative AFR100, à la GMV et à d'autres programmes et initiatives semblables, conformément aux priorités nationales et régionales.

31. En coordination avec les organismes de mise en œuvre (UICN, WWF et BM), la FAO a dirigé l'élaboration et la mise en œuvre du Programme d'impact de la gestion durable des forêts sur les paysages durables des zones arides (DSL-IP), qui a été approuvé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en juin 2021, avec un financement total de 104 millions de dollars EU de dons et 810 millions de dollars EU de cofinancement. Le programme soutient les pays africains, notamment l'Angola, le Botswana, le Burkina Faso, le Kenya, le Malawi, la Namibie, la Tanzanie et le Zimbabwe dans la mise en œuvre de leurs interventions en fournissant un soutien technique sur demande qui comprend le développement/perfectionnement d'une communauté de pratiques sélectionnées pour la gestion durable des terres arides et la documentation et le partage de bonnes pratiques factuelles afin de renforcer la cohérence, l'échelle et l'impact du programme.

32. La FAO dirige également le Programme d'impact du FEM sur les systèmes alimentaires, l'exploitation et la restauration des terres (FOLUR) dans trois pays (Côte d'Ivoire, Nigéria et Guinée), en mettant l'accent sur l'approvisionnement en produits de base sans déforestation et la restauration des paysages dégradés.

33. La FAO soutient actuellement la SADC dans l'opérationnalisation de l'Initiative de la Grande Muraille Verte de la SADC par le biais de son Programme de coopération pédagogique (d'environ 0,5 million de dollars EU). Le Projet TCP/SFS/3804 vise à appuyer la formulation de stratégies, le

développement des capacités, la formulation de plans d'action nationaux, la sensibilisation et la mobilisation des ressources.

34. En réponse aux demandes des pays, la FAO soutient le projet de mobilisation des ressources régionales du Fonds vert pour le climat - Renforcer la résilience de la grande muraille verte de l'Afrique (TCP/RAF/3804). Le projet du Programme de coopération technique (PCT) vise à tirer parti des efforts de mobilisation des ressources existants pour :

- Réaliser les études nécessaires en vue de compléter la proposition de financement du projet multi-pays FVC/GMV et ses annexes, entre autres : la faisabilité du projet et les études coûts-avantages, l'évaluation/analyse des risques environnementaux et sociaux, les évaluations/analyses approfondies sur le genre et un plan d'action sur le genre pour le projet.
- Conclure les ateliers techniques avec les six (6) pays pour la révision et la validation des composantes nationales et régionales du projet multi-pays FVC/GMV.
- Soutenir les efforts de mobilisation de cofinancement comme requis par le FVC, par le biais de la consultation et de la création de partenariats avec les acteurs et les partenaires nationaux, régionaux et internationaux.

A recommandé à la FAO de poursuivre la préparation du rapport prévu sur la « Situation de la restauration en Afrique », dans le cadre du projet du Programme de coopération technique (PCT) régional, en collaboration avec les États Membres et les partenaires techniques et financiers de l'Initiative AFR100.

35. La publication « Examen de l'état de la restauration des forêts et des paysages en Afrique 2021» a été préparée et lancée (en anglais et en français) pendant la Semaine africaine du climat 2021 (26-29 septembre 2021). Basé sur des données primaires (entretiens) et secondaires (recherche documentaire), le rapport donne un aperçu des initiatives de Restauration des paysages forestiers (RPF) en Afrique. Il identifie les principaux défis, opportunités, acteurs et processus, accompagnés de quelques études de cas. Le rapport contribue également au suivi des progrès de la mise en œuvre de l'AFR100 et d'autres initiatives de RPF sur le terrain en Afrique. Il fournit une base de référence pour la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et sera mis à jour à intervalles réguliers.

36. La publication à paraître « Africa Open Data for Environment, Agriculture and Land (DEAL) and Africa's Great Green Wall, Technical land use report », peint un portrait détaillé de l'utilisation et du changement des terres sur l'ensemble du continent et des pays.

A appelé la FAO à aider le Secrétariat et les Membres de l'Initiative AFR100 à renforcer la coordination intersectorielle et l'engagement des différents secteurs dans les activités de restauration.

37. Voir ci-dessus. La FAO a soutenu l'AUDA-NEPAD et les pays membres dans la mise en œuvre de l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR100) par le biais d'un programme de coopération technique intitulé « Appui à la mise en œuvre et au suivi de l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR100) ». Pour plus d'informations, voir le document : FO/AFWC/2022/5.

A demandé à la FAO d'entreprendre les actions de suivi appropriées dans le secteur de la foresterie pour élaborer et mettre en œuvre le Plan d'action pour l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles, et elle l'a invitée à fournir lors de la prochaine session un rapport sur les progrès réalisés.

38. La FAO a organisé un atelier de formation régional ou sous-régional sur les cibles et les indicateurs relatifs aux ressources forestières et génétiques (RGF) et a formé les points focaux nationaux aux exigences en matière de rapports sur l'état des ressources génétiques forestières mondiales (SOW-FGR).

A demandé à la FAO de poursuivre la mise en œuvre du Programme de gestion durable de la faune sauvage, transposer à plus grande échelle les leçons apprises et les diffuser auprès des autres pays africains, et fournir lors de la prochaine session un rapport sur les progrès réalisés.

39. Dans le cadre de ses efforts pour faire face à la pandémie de COVID-19, la FAO continue de renforcer les capacités des pays en matière de gestion durable de la faune sauvage, en considérant l'interface homme-faune-bétail-écosystème et en utilisant l'approche « Une seule santé » et ses programmes connexes en Afrique. Pour plus d'informations, voir le document : FO/AFWC/2022/6.

A demandé à la FAO de :

continuer à promouvoir l'échange des connaissances à l'échelle internationale et la coordination mondiale sur les questions liées à la gestion durable de la faune sauvage, notamment à travers le Partenariat collaboratif sur la gestion durable de la faune sauvage, selon les besoins et en fonction de la disponibilité des ressources extrabudgétaires, et fournir lors de la prochaine session un rapport sur les progrès réalisés.

de préparer une étude sur le rôle de la gestion durable de la faune sauvage dans la gestion durable des forêts en Afrique, y compris dans l'intégration de la biodiversité, et l'introduire parmi les sujets à examiner durant la prochaine session de la CFFSA et du Congrès forestier mondial en 2021.

de continuer à renforcer les capacités en matière de gestion durable de la faune sauvage, en particulier, pour les questions liées à l'interaction homme-faune sauvage-bétail-écosystème, en facilitant les échanges Sud-Sud, en organisant des dialogues multi-acteurs supplémentaires, en fonction de la disponibilité des ressources extrabudgétaires, et en améliorant l'accès aux savoirs et aux instruments existants.

40. Pour plus d'informations, voir le document : FO/AFWC/2022/6.

A demandé à la FAO d'assister le Bureau et les groupes de travail dans la préparation de leurs plans de travail et dans l'identification des partenaires potentiels à impliquer dans les activités des groupes de travail.

41. La FAO a rendu compte aux membres du Bureau des efforts qu'elle déploie actuellement pour donner suite aux recommandations de la CFFSA, en mettant l'accent sur ses activités de mobilisation des ressources et de renforcement des capacités.

42. Le 2 octobre 2020, le 11 mai 2021 et le 18 mai 2021, le Secrétariat de la CFFSA a organisé trois réunions intersessions virtuelles du Comité exécutif de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de la CFFSA, discuter de la contribution à la vingt-cinquième session du Comité des forêts (COFO25) et élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre du programme d'action et des recommandations de la CFFSA.

43. Le Secrétariat de la CFFSA a invité tous les pays membres et les institutions partenaires à désigner des points focaux et des experts techniques désireux de participer aux cinq groupes de travail qui travailleront respectivement sur les cinq priorités approuvées du programme : (1) Plaidoyer en faveur des forêts et de la faune sauvage d'Afrique et établissement de leur profil ; (2) Financement durable des programmes relatifs aux forêts et à la faune sauvage en Afrique ; (3) Changement climatique : Restauration pour la résilience ; (4) Renforcement de la lutte contre la déforestation et l'exploitation et le commerce illicites des produits de la forêt et de la faune sauvage pour le développement durable en Afrique et/ou les questions liées à l'interface homme-bétail-faune sauvage-écosystème ; et (5) Promotion de l'éducation et de la profession de la forêt et de la faune sauvage.

44. Pour chaque groupe de travail, 16 pays membres ont exprimé leur intérêt et désigné leurs points focaux. Le Secrétariat de la CFFSA a également reçu des nominations de quelques partenaires souhaitant faire partie des groupes de travail.

A demandé à la FAO d'aider à la conception, la mise en place et l'accueil d'une plateforme numérique servant de plaque tournante pour l'échange des connaissances utiles à la Commission et aux activités des groupes de travail, créée à partir d'autres instruments existants tels que les sites internet de la CFFSA et de la revue Nature & Faune de la FAO;

45. En cours. Afin de renforcer la coopération transfrontalière et de faciliter le partage des données forestières, un portail de connaissances sur les ressources forestières de l'Afrique de l'Ouest pour le suivi et la gestion des ressources forestières sera créé dans le cadre du projet « Transformation mondiale des forêts pour les peuples et le climat: Un focus sur l'Afrique de l'Ouest ». Il contribuera à deux des domaines prioritaires du Plan de Convergence Forestière de la CEDEAO : N°2 : Connaissance sous-régionale de l'état et de la dynamique des forêts, et N°7 : Information, éducation et communication.

46. La création du portail facilitera l'accès aux données forestières et connexes dans la sous-région et les rendra facilement accessibles dans un format bilingue. Les études de cas sous-régionales et mondiales qui mettent en évidence les meilleures pratiques en matière de surveillance et de gestion durable des forêts, y compris les pratiques de gestion communautaire des forêts, seront rassemblées et partagées sur le portail. Le contenu spécifique du portail sera axé sur les ressources forestières, mais pourrait également répondre aux besoins de surveillance de la faune et de la biodiversité dans la région, en fonction des besoins des utilisateurs.

47. En outre, en collaboration avec AGRHYMET et ses partenaires, la FAO met en place "un portail de connaissances sur les ressources forestières en Afrique de l'Ouest" qui pourrait être reproduit dans d'autres sous-régions d'Afrique afin de renforcer la coopération transfrontalière.

A demandé à la FAO d'assister les groupes de travail dans la préparation des publications-phare (par exemple: études thématiques/prospectives) et des documents de communication pour partager et faire connaître leurs activités.

48. Les points focaux de la CFFSA ont été invités à des réunions organisées par le Secrétariat de la CFFSA et ont été consultés pendant le processus de préparation de la publication.

A demandé à la FAO d'appuyer le Bureau de la CFFSA22 (à travers son Secrétariat) pour :

travailler en liaison avec le Bureau et le Secrétariat de la CMAE et avec les Institutions de l'Union Africaine en vue de coordonner les actions et d'identifier et créer des synergies avec les programmes d'action de la CFFSA;

examiner à nouveau les mécanismes de mise en œuvre proposés et évaluer les répercussions financières potentielles que leur opérationnalisation aurait;

travailler en liaison avec les experts nommés des groupes de travail pour la soumission de leurs commentaires et propositions concernant leurs plans de travail respectifs;

examiner et présenter des rapports, lors de la prochaine session de la CFSSA, sur les progrès réalisés au cours de l'opérationnalisation et de la mise en œuvre du programme d'action de la CFFSA.

49. Le Secrétariat de la CFFSA a informé les membres du Bureau de son intention de développer des synergies avec les organismes régionaux en participant activement au groupe de travail du Cadre de gestion durable des forêts pour l'Afrique (dirigé par la CUA), au groupe de travail du Programme de relance verte pour l'Afrique (dirigé par la CMAE) et à d'autres dialogues continentaux pertinents.

50. En mars et avril 2021, le Secrétariat de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (CFFSA) a organisé les premières réunions des groupes de travail afin de concrétiser leur création et d'élaborer des plans de travail pour la mise en œuvre des priorités du programme d'action de la CFFSA. À ce jour, quatre réunions virtuelles ont été organisées pour les groupes de travail suivants :

- GT1 : Promotion et profilage des forêts et de la faune sauvage d'Afrique
- GT3 : Changement climatique : Restauration pour la résilience
- GT4 : Renforcer l'action contre la déforestation et l'exploitation et le commerce illicites des forêts et de la faune sauvage.
- GT5 : Promouvoir l'éducation et la profession dans le domaine des forêts et de la faune sauvage.

A recommandé que le Comité des forêts (COFO) examine les opportunités fournies par la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale et par la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes visant à reproduire à plus grande échelle les activités de restauration des forêts et des paysages.

51. Pour plus d'informations, consulter les documents FO:AFWC/2022/5 et FO:AFWC/2022/9

A recommandé à la FAO de :

continuer à contribuer au Plan mondial d'action pour le climat et à promouvoir les initiatives, les projets et les programmes liés aux forêts, ainsi qu'à assister les pays dans l'élaboration des propositions concernant les forêts et d'autres utilisations des terres à soumettre au Fonds vert pour le climat

examiner les manières et les moyens d'encourager davantage les contributions du secteur des forêts au cadre mondial de la diversité biologique pour l'après-2020.

52. Pour plus d'informations, consulter le document FO:AFWC/2022/9.

A recommandé à la FAO de continuer à promouvoir les activités pour les forêts urbaines

53. L'Initiative Villes vertes de la FAO a été lancée dans la région Afrique pour déclencher des actions transformatrices visant à accroître le bien-être des populations grâce à une meilleure disponibilité et un meilleur accès aux produits et services fournis par les systèmes forestiers, agricoles et alimentaires urbains et périurbains. La première phase du programme d'action régional pour les villes vertes en Afrique (GC-RAPA) a été lancée en 2021. Cette phase a ciblé 15 villes d'Afrique avec des actions innovantes "à effet rapide" pour développer la capacité des acteurs locaux à intégrer les systèmes alimentaires, l'agriculture urbaine et périurbaine et les forêts et arbres urbains dans la planification et les actions locales. Les points d'entrée prioritaires sont identifiés pour la formulation d'un programme régional et la mobilisation de financements supplémentaires pour aider les villes à incarner les principes durables des villes vertes. Plusieurs projets existants ont été intégrés dans la mise en œuvre de l'initiative Villes vertes, notamment le Système alimentaire ville-région à Antananarivo, Madagascar, et à Kigali, Rwanda, et le soutien à la gouvernance alimentaire dans les villes de Kisumu et Nairobi au Kenya.

54. Par ailleurs, la FAO et ONU-Habitat ont organisé conjointement le 1er Forum africain sur les forêts urbaines (AFUF). Le Forum se voulait une réunion technique pour échanger des expériences et des leçons apprises et discuter de stratégies pour un avenir plus vert, plus sain et plus heureux pour les villes africaines. Il visait à identifier des actions concrètes, telles que la création d'une feuille de route, pour parvenir à des villes et des communautés urbaines africaines plus vertes, plus heureuses, plus inclusives et plus saines, conformément à l'Appel à l'action et aux cinq normes proposées par le programme des Villes Forestières du Monde.

<u>A recommandé</u> à la FAO de jouer un rôle actif dans la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale et d'intensifier son aide aux organisations de producteurs agricoles et forestiers par le biais du Mécanisme Forêts & Paysans;

55. La FAO est entrée en partenariat avec le Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) pour développer les capacités des producteurs et le Plan d'action régional pour la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (UNDFF) en Afrique de l'Ouest.

<u>A recommandé</u> à la FAO d'informer le COFO des plans d'action prévus dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.

56. Pour plus d'informations voir le document: FO/AFWC/2022/5

<u>A demandé</u> à la FAO de continuer à :

fournir son assistance pour la mise en œuvre du Plan Stratégique des Nations Unies sur les forêts (PSNUF) et d'établir des liens clairs entre ses activités et le PSNUF et élaborer les rapports de leur mise en œuvre.

jouer son rôle de leader dans le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF).

57. Pour plus d'informations voir le document: FO/AFWC/2022/9

<u>A demandé</u> au Bureau, avec le soutien et les conseils du Secrétariat, d'examiner et de réviser les modalités actuelles de la CFFSA, et d'élaborer et de lui soumettre une proposition qui définisse les processus et les amendements nécessaires.

58. En cours.